

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 19 AOUT 1913

Rapport de la Commission des Sciences et des Arts, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1913.

(Voir les n^{os} 4-VII, 239, 316, 322, 336 et 356, session de 1912-1913, de la
Chambre des Représentants; — 123, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le baron STIÉNON DU PRÉ, f. f. de Président ; DERBAIX,
FLECHET et RAEPSAET, Rapporteur.

M. le baron DESCAMPS, Président, empêché, s'est fait excuser.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts a été adopté par la
Chambre des Représentants, dans sa séance du 14 août, par 66 voix contre
30 et 1 abstention.

Sciences.

Considérant que le projet de loi sur l'enseignement primaire sera
discuté aux Chambres dans le courant de cette session, votre Commission,
à l'unanimité de ses membres présents, estime qu'il n'y a pas lieu, en ce
moment, d'examiner d'une manière approfondie le présent budget relatif
aux Sciences.

Arts.

Un membre exprime le vœu qu'une chaire de pédagogie soit fondée
dans les grands Conservatoires de musique du pays, à Bruxelles, à Liège,
à Anvers et à Gand.

Il émet en outre l'avis qu'il conviendrait de majorer les ressources du
Budget des Arts.

La Commission vote l'ensemble du budget par 3 voix contre 1 et vous
en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
PAUL RAEPSAET.

Le f. f. de Président,
B^{on} STIÉNON DU PRÉ.